



**LÉGENDE**

Parcelle cadastrale / Immeuble (PCN 2016) — Délimitation de la zone verte □ Délimitation du degré d'utilisation du sol

**ZONES URBANISÉES OU DESTINÉES À ÊTRE URBANISÉES**

Zones d'habitation

- HAB-1 Zone mixte villageoise
- HAB-2 Zone d'habitation 1
- HAB-3 Zone d'habitation 2
- HAB-4 Zone de bâtiments et d'équipements publics

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" :

COUVERTURE	COUVERTURE	COUVERTURE	COUVERTURE
COS	CUS	DL	DL
CSS	DL	DL	DL

**ZONE VERTE**

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière
- VT Zone viticole
- PREC Zone de parc public
- VERD Zone de verdure

**ZONES SUPERPOSÉES**

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différé
- Zone soumise à un PAP approuvé
- Zone de servitude "urbanisation"

E "Écologie et paysage"  
 G "Gestion des cours d'eau"  
 P "Parking écologique"  
 S "Structures vertes"

**Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"**

- couloir pour projets de mobilité douce
- couloir pour projets de canalisation pour eaux usées
- couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales

**Secteur et éléments protégés d'intérêt communal**

- secteur protégé de type "environnement construit"
- construction à conserver
- petit patrimoine à conserver
- gabarit d'une construction existante à préserver

**ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXÉCUTION DE DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES**

- à la protection de la nature et des ressources naturelles
  - zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Directive "Habitats" (art. 6.1.1.2006)
  - à la protection de la nature et des ressources naturelles
  - zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Directive "Habitats" (art. 6.1.1.2006)
  - à la protection des sites et monuments nationaux (art. 6.1.1.2006)
  - à la gestion de l'eau (art. 6.1.1.2006)
  - zone inondable (HQ 10 - Forte probabilité)
  - zone inondable (HQ 100 - Probabilité moyenne)
  - zone inondable (Crue Extrême - Faible probabilité)
  - aux réseaux d'infrastructures de transport national
  - zone du Domaine Public Fluvial (art. 6.1.1.2006)

Référence : **66C/0017/2022**  
 Le présent document approuvé à l'issue de la délibération d'approbation du **06/03/2023**  
 La Mairie de **Stadtbredimus**  
 Talia Bredimus  
 Maire  
 DATE : 06/03/2023

SASINE DU CONSEIL COMMUNAL	DATE : 05/11/2019
VOTE DU CONSEIL COMMUNAL	DATE : 06/02/2020
VOTE COMPLÉMENTAIRE DU CONSEIL COMMUNAL	DATE : 17/09/2020
APPROBATION DU PAP PAR LE MINISTRE AVANT L'AMÉNAGEMENT COMMUNAL ET LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DANS SES ATTRIBUTIONS	DATE : 11/03/2020
APPROBATION DU PAP PAR LE MINISTRE AVANT L'ENVIRONNEMENT DANS SES ATTRIBUTIONS	DATE : 20/10/2020
APPROBATION DES MODIFICATIONS DE LA DÉLIMITATION DE LA ZONE VERTE PAR LE MINISTRE AVANT L'ENVIRONNEMENT DANS SES ATTRIBUTIONS	DATE : 20/10/2020

**À titre indicatif**

- Délimitations des plans par localité du projet de PAG
- Bâtiments ajoutés (art. 10.2006)
- Limites ajoutées (art. 10.2006)
- Ligne électrique (art. 10.2006)
- Cours d'eau et mureaux
- Cours d'eau enterrés/canalisés
- Cours de niveau
- Voies ajoutées (art. 10.2006)

MAÎTRE D'OUVRAGE  
**Administration communale de Stadtbredimus**

OBJET  
**PAG - Partie graphique**  
**Plan d'ensemble**  
 Localités de Stadtbredimus et Greiveldange

DATE : Mars 2023  
 DESSIN : E. GROSSE  
 CONTRÔLE : L. LEVSTIC  
 ÉCHELLE : 1/10 000 (A1)  
 N° PLAN : STBR-PAG-00

